

JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

LA ROCHELLE



HYPERCENTRE

VIEUX-PORT

CENTRE-VILLE (OUEST/EST)



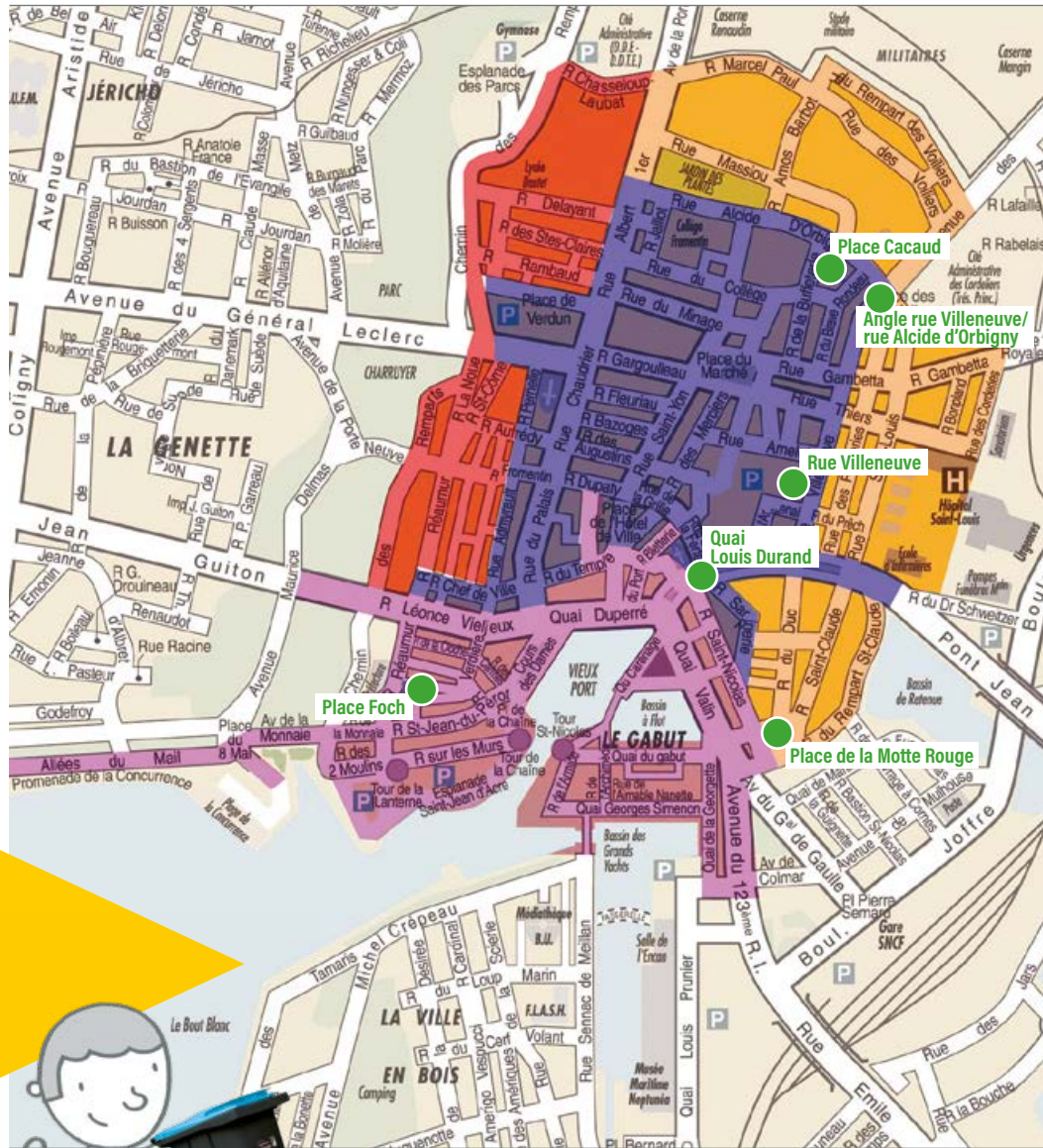
Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



LA ROCHELLE HYPERCENTRE / VIEUX-PORT / CENTRE-VILLE (OUEST/EST)



Sur aggllo-larochelle.fr/vie-pratique, retrouvez :
 - toutes les informations sur les consignes de tri,
 - les jours et heures de collecte.



ORDURES MÉNAGÈRES

HYPERCENTRE

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs **tous les soirs entre 18h et 19h30**

VIEUX-PORT

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs **tous les soirs de 19h30 jusqu'à 4h du matin***

CENTRE-VILLE (OUEST)

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs **les lundis, mercredis et vendredis soir entre 18h et 19h30**

CENTRE-VILLE (EST)

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs **les mardis, jeudis et samedis soir entre 18h et 19h30**

*Sur le secteur du Vieux-Port, la collecte a lieu à 4h du matin. Vous pouvez donc sortir vos bacs et sacs tard dans la nuit si vous le souhaitez.

● En cas d'empêchement ou d'oubli de l'heure de ramassage, des Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition.

! DÉPÔT DE DÉCHETS INTERDIT AU PIED DES CONTENEURS. VOUS ÊTES PASSIBLE D'UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 1 500 €.



EMBALLAGES RECYCLABLES

HYPERCENTRE

Sortez vos bacs ou sacs jaunes **le mercredi soir entre 18h et 19h30**

VIEUX-PORT

Sortez vos bacs ou sacs jaunes **le mercredi soir de 19h30 jusqu'à 4h du matin***

CENTRE-VILLE (OUEST)

Sortez vos bacs ou sacs jaunes **le mercredi soir entre 18h et 19h30**

CENTRE-VILLE (EST)

Sortez vos bacs ou sacs jaunes **le jeudi soir entre 18h et 19h30**

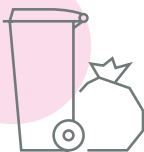
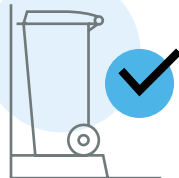


PRÉSENTATION DES BACS À LA COLLECTE



• **Je sors et je rentre mes bacs à l'heure,** par respect pour le voisinage et les piétons.

• Présentez votre bac sur le trottoir, **couverture fermée, les poignées tournées vers la route,** pour que les agents les saisissent plus facilement.



• **Ne pas surcharger :** un bac surchargé risque de ne pas être collecté. Le couvercle doit pouvoir se fermer.

• **Jamais de sacs hors des bacs :** le volume de votre bac correspond à la taille de votre foyer. S'il ne convient plus, il peut être échangé selon vos besoins.

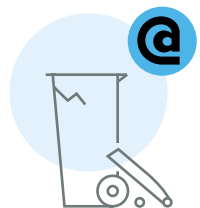
• Les bacs restent la propriété de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Vous en êtes responsable et vous devez les entretenir : lavez-les régulièrement avec une éponge et un produit désinfectant (savon, lessive douce...).



• En cas de déménagement laissez sur place vos deux bacs en veillant à ce qu'ils soient propres lors de votre départ.

• Vous devez informer le service Gestion et Prévention des déchets via le formulaire « Demande de bac ou de réparation » disponible sur : **agglol-rochelle.fr/vie-pratique** rubrique « Tri et collecte des déchets / Distribution de bacs ou sacs » pour les situations suivantes :

- si votre bac est endommagé ou cassé
- si votre bac a été volé
- si vous déménagez
- si le volume de votre bac ne convient pas (trop petit ou trop grand).



0 800 535 844

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

dechets@agglol-rochelle.fr
agglol-rochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

